

Paris, le 27 septembre 2011

COMMUNIQUE DE PRESSE

Grappes d'entreprises :

OSEO apporte sa garantie pour faciliter le financement bancaire des Grappes d'entreprises

Les grappes d'entreprises constituent un système efficace destiné à renforcer la compétitivité et les capacités d'innovation des entreprises membres. Elles bénéficient des soutiens publics qui assurent leur bon fonctionnement. Afin de faciliter la mise en œuvre des programmes, Emmanuel Berthier, Délégué interministériel à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (Datar) a demandé à OSEO d'intervenir pour relayer le versement des subventions de fonctionnement des grappes.

OSEO apporte désormais sa garantie à l'ensemble des banques de la place pour les crédits accordés aux grappes d'entreprises, dans l'attente de la perception des subventions de fonctionnement dont ces derniers sont destinataires. La durée maximale du concours garanti par OSEO sera de 36 mois. La quotité garantie de risque s'élèvera à 50% (jusqu'à 70% si le projet bénéficie d'une intervention d'un fonds régional de garantie), pour un plafond maximal de risque de 1,5 million d'euros. La garantie ne sera pas remise en cause si la subvention n'est finalement pas attribuée.

« Je me réjouis de ce partenariat avec les grappes d'entreprises et leurs banques initié par la Datar » a indiqué, à cette occasion, François Drouin, Président Directeur Général d'OSEO.

En parallèle, les banques partenaires mobilisées par l'association France Clusters, BNP Paribas et le groupe Crédit du Nord, qui ont signé la convention 'Compétitivité Plus', s'engagent auprès des grappes d'entreprises à étudier la mise en place d'un crédit court-terme pouvant aller jusqu'à 80 % de leur budget public N-1 sur la base des demandes de subventions adressées aux différents organismes.

Rappel :

Bruno Le Maire a annoncé la liste des 84 dossiers retenus pour la 2ème vague de l'appel à projets « Grappes d'entreprises » le 21 janvier 2011 à la Datar. Au total, 126 grappes d'entreprises ont été sélectionnées à l'issue des deux vagues de l'appel à projets (42 au titre de la 1ère vague et 84 au titre de la 2ème vague). Constituées et dirigées principalement par des TPE/PME, les grappes d'entreprises ont un fort ancrage territorial et associent, selon les contextes, des grandes entreprises et des acteurs de la formation, de la recherche et de l'innovation.

La Datar : Administration de mission à vocation interministérielle, la Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (Datar) est un service du Premier ministre mis à disposition du ministre en charge de l'aménagement du territoire.

La Datar prépare, impulse et coordonne les politiques d'aménagement du territoire menées par l'État. A ce titre, elle assure la préparation des Comités interministériels d'aménagement et de développement des territoires (CIADT).

Dans une optique de développement durable, l'action de la Délégation est guidée par un double objectif :

- renforcer l'attractivité des territoires,
- assurer leur cohésion et leur équilibre dans une Europe élargie et dans un cadre partenarial avec les collectivités territoriales et les autres acteurs du développement local.

La Datar regroupe environ 180 agents, issus de différentes administrations ou organismes publics.

www.territoires.gouv.fr

OSEO :

Entreprise publique, OSEO apporte aux entrepreneurs les moyens de leur développement en finançant leurs projets d'innovation, d'investissement et à l'international. Il leur apporte le conseil et le financement nécessaires à toutes les étapes de leur cycle de vie. OSEO travaille en étroite collaboration avec un réseau de partenaires européens, nationaux et régionaux pour permettre la concrétisation et la commercialisation des projets innovants.

France Clusters : Depuis plus de dix ans, France Clusters exprime la voix des entreprises regroupées en clusters, pôles de compétitivité, grappes d'entreprises, ou encore pôles régionaux. L'association assure le relais technique des politiques publiques auprès de ces mêmes réseaux d'entreprises. Par son action, France Clusters vise à mettre en œuvre une stratégie de terrain qui prend notamment appui sur une plateforme d'échanges et de coopération entre les responsables des clusters et sur un dispositif de formation/action des managers de clusters. Ses membres et partenaires disposent également d'une lettre d'information, "Clusters Info", d'un observatoire thématique et d'un service de veille sur les appels d'offre et financement, etc.

Les orientations stratégiques de France Clusters s'inscrivent dans une double logique : apporter des services aux clusters en phases avec leurs préoccupations et accompagner les partenaires dans l'articulation des dispositifs en soutien aux clusters. L'action France Clusters est orientée autour de 4 axes prioritaires :

- capitaliser les bonnes pratiques et professionnaliser,
- internationaliser,
- initier des projets collaboratifs pilotés par les membres,
- influencer et promouvoir l'action publique en faveur des clusters.

Contacts presse :

Datar - **Chrystelle de Crescenzo** 01 40 65 10 27 / chrystelle.de-crescenzo@datar.gouv.fr
OSEO - **Vanessa Godet** 01 41 79 84 33/ vanessa.godet@oseo.fr

Datar

8 rue de Penthièvre - 75800 Paris cedex 08
Tél. : 01 40 65 12 34 – www.territoires.gouv.fr